

## LISTE DES DÉCHETS

### ADMIS EN DÉCHETTERIES :



DÉCHETS VERTS DÉBLAIS / GRAVATS BOIS ENCOMBRANTS TOUT-VENANT INCINÉRABLE



CARTONS PAPIERS PLASTIQUES MÉTAUX VERRES



PILES ET ACCUMULATEURS CARTOUCHES ENCRE TEXTILES BATTERIES

### DÉCHETS SPÉCIAUX (INTERDITS AUX PROFESSIONNELS)



LAMPES DEEE HUILES DE VIDANGE DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUE (DDS) HUILES DE FRITURES



DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES

L'apport d'ordures ménagères est strictement interdit. Il est fait obligation aux usagers de séparer, selon les instructions de l'agent de déchetterie, les matériaux et de les déposer dans les bennes, conteneurs ou casiers réservés à cet effet.

## 7 DÉCHETTERIES

### ADRESSES & HORAIRES D'OUVERTURE :

- ▶ **ECHILLAIS** (*Les Brandes du château*)
- ▶ **TONNAY-CHARENTE** (*ZA de la Croix-Biron*)
- ▶ **ROCHFORT** (*ZI du Pont neuf*)
- ▶ **SAINT LAURENT DE LA PREE** (*La Levée*)

- Été (du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre) : du lundi au samedi de 9h30 à 12h et de 14h30 à 19h
- Hiver (du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars) : du lundi au samedi de 9h30 à 12h et de 14h30 à 17h30

- ▶ **MURON** (*Les 3 moulins*)

- Été (du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre) : lundi, mardi, mercredi et vendredi de 14h à 19h / samedi de 10h à 12h et de 14h à 19h
- Hiver (du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars) : lundi, mardi, mercredi et vendredi de 14h à 17h30 / samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h30

- ▶ **SAINT-JEAN D'ANGLE** (*Route de champagne*)

- Été (du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre) : du lundi au vendredi de 15h à 19h, samedi de 8h à 12h et de 15h à 19h
- Hiver (du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars) : du lundi au vendredi de 14h à 18h, samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h

- ▶ **SAINT-NAZAIRE SUR CHARENTE**  
(*Route de Saint-Froult - La Coudrière*)

- Toute l'année, du lundi au jeudi de 8h à 12h / vendredi et samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h

▶ **N° Vert 0 800 085 247**

de 9h à 12h  
dechetterie@agglo-rochefortocéan.fr



© Illustrations : dr / Service Communication, 2014

# DÉCHETTERIES

## MODE À LA CARTE



**ROCHFORT**  
**Océan**  
Communauté d'agglomération

Depuis 2013, l'accès aux déchetteries s'effectue au moyen d'une carte magnétique (hors déchetterie de l'île d'Aix).

**Une seule carte est délivrée par foyer.  
Elle vous est fournie gratuitement.**

Chaque carte donne droit à **18 passages annuels** en déchetteries.

Elle est permanente et rechargée automatiquement au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Pour les professionnels, chaque carte donne droit à des passages réglementés.

### COMMENT OBTENIR MA CARTE ?

En appelant la Communauté d'agglomération Rochefort Océan, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h (16h30 le vendredi) au 05 46 82 64 43 ou par mail : [dechetterie@agglo-rochefortocean.fr](mailto:dechetterie@agglo-rochefortocean.fr).

### QUE FAIRE EN CAS DE PERTE OU DE VOL ?

S'adresser à la Communauté d'agglomération Rochefort Océan qui vous fournira un duplicata contre un chèque de 10 € établi à l'ordre du Trésor Public.

### JE SUIS UN PARTICULIER, COMMENT OBTENIR DES PASSAGES SUPPLÉMENTAIRES ?

Des cartes de 5 passages sont vendues par la Communauté d'agglomération (35 € TTC, carte valable sans limite de durée). Deux cartes par an et par foyer. Offre également valable pour les propriétaires non assujettis à la redevance (sur présentation d'un justificatif).

### QUE FAIRE EN CAS DE DÉMÉNAGEMENT ?

En cas de déménagement hors du territoire, merci de nous retourner votre carte.

## DÉCHETTERIES À LA CARTE

### JE SUIS UN PARTICULIER :



Ma carte me donne droit à **18 passages par an** dans les déchetteries du territoire Rochefort Océan. Chaque passage est décompté quelle que soit la déchetterie utilisée.



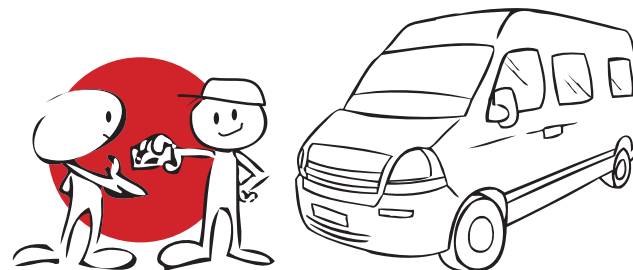
Je présente ma carte à la borne d'entrée de la déchetterie pour accéder au site.



Je dépose mes déchets (gravats, verre, bois, métaux,...) dans la limite de 2 m<sup>3</sup> par passage.

Ma carte est automatiquement réinitialisée en début d'année. Les passages non utilisés ne sont pas cumulés.

### JE SUIS UN PROFESSIONNEL :



► **Prépaiement de la carte** : auprès de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan ou contre l'envoi d'un chèque.

Je présente ma carte à la borne d'entrée de la déchetterie pour accéder au site et me présente au gardien.

Je bénéficie d'une carte prépayée. Je peux déposer dans la limite de 5 m<sup>3</sup> par semaine.

► **Travailleurs occasionnels** : des cartes d'accès temporaires en déchetteries sont disponibles auprès de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan.

Pour en savoir plus sur le fonctionnement de vos déchetteries : [www.agglo-rochefortocean.fr](http://www.agglo-rochefortocean.fr)